

# **Présentation synthétique des informations financières essentielles**

## **BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente ainsi les principales informations du Budget Primitif 2020 de la Commune.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2020 en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Le Budget Primitif principal 2020 a été voté le 26 juin 2020 par le Conseil Municipal à la majorité des membres présents.

Population DGF au 01/01/2020 : 595 habitants.

### **Le budget primitif s'équilibre :**

- En dépenses et recettes de fonctionnement à 636 337,00 €,
- En dépenses et recettes d'investissement à 1 060 870,00 €

### **Section de fonctionnement :**

#### **a) Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement prévues s'élèvent à 636 337,00 €.

Elles sont composées notamment des :

- Charges à caractère général (chapitre 011) : 152 920,00 €
  - Entretien et fonctionnement des bâtiments et services (assurances, télécommunications, fournitures, cantine, eau, ordures ménagères, électricité, combustibles, scolaire, périscolaire, transport scolaire ...),
  - Entretien de la voirie et des réseaux,
  - Taxes foncières.
  
- Charges de personnel (chapitre 012) : 184 400,00 €
  - 1 adjoint administratif 1ère classe principal titulaire (35h),
  - 1 adjoint technique 1ère classe principal titulaire (35 h),
  - 1 adjoint d'animation titulaire (30 h),
  - 1 adjoint d'animation stagiaire (30h),
  - 3 CAE/PEC (25h),
  - 1 carillonneur,
  - 1 agent contractuel saisonnier (20h) – 1 mois,
  
- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 48 610,00 €
  - Indemnités élus,
  - Secours d'urgence,
  - Créances éteintes/irrecouvrables,
  - Subventions aux associations.
  
- Charges exceptionnelles (chapitre 67) : 200,00 €
  - Titres annulés exercice précédent,
  - Intérêts moratoires.
  
- Amortissements : 2 878,50 €
  
- Virement à la section d'investissement : 247 328,50 €

## **b) Recettes de fonctionnement :**

Les recettes de fonctionnement prévues s'élèvent à 636 337,00 €.

Elles sont composées notamment des :

- Ventes de produits (chapitre 70) : 41 112,00 €
  - Concessions cimetièrè,
  - redevances pèriscolaires,
  - locations terrains communaux,
  - charges logements,
  - redevance occupation domaine public.
- Impôts et taxes (chapitre 73) : 124 982,00 €

Les taux de la fiscalité directe locale votés pour 2020 restent inchangés par rapport à 2019 :

  - Taux taxe foncière : 12,06 %
  - Taux taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,80 %
- Dotations, subventions et participations (chapitre 74): 156 758,00 €
- Autres produits gestion courante (chapitre 75) : 19 921,94 €
  - Locations salles, logements communaux,
- Atténuations charges (chapitre 13) : 14 800,00 €
  - Remboursements contrats aidés.
- Produits exceptionnels (chapitre 77) : 500,00 €
  - Remboursement sinistres.
- Excédent de fonctionnement 2019 reporté : 278 263,06 €.

## **Section d'investissement :**

### **a) Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement prévues, comprenant les RAR (dépenses engagées en 2019 et non mandatées), s'élèvent à 1 060 870,00 €.

Elles concernent des :

- Cautions logements : 1 000,00 €
- Frais d'achat de parcelles : 7 500,00 €,
- Outillage d'incendie : 1000,00 €,
- Mobilier : 5 000,00 €,
- Matériel et outillage de voirie : 10 000,00 €,
- Actions SPL X Demat : 20 €,
- Matériel informatique : 3 300,00 €,
- Electrification rurale : 35 000,00 €
- Travaux réhabilitation Mairie/Ecole : 758 650,00 €
- Local stockage stade : 15 000,00 €,
- Bâtiments divers :
  - Salle polyvalente : 30 000,00 €,
- Programme voirie 2018, travaux terminés en 2020 : 94 400,00 €,
- Programme voirie 2020 : 80 000,00 €,
- Dépenses imprévues : 20 000 €.

## **b) Recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement prévues, comprenant les RAR (recettes engagées en 2019 et non titrées) s'élèvent à 1 060 870,00 €.

Elles concernent :

- Cautions logements : 1 000,00 €
- FCTVA (chapitre 10) : 30 800,00 €
- Des subventions pour les :
  - Travaux réhabilitation mairie/école :
    - Conseil Régional : 166 290,00 €
    - Conseil Départemental : 168 917,00 €,
    - DETR : 173 789,00 €,
    - CAF : 35 000,00 €.
  - Programme voirie 2018 :
    - Subvention du Conseil Départemental : 10 142,00 €
- Excédent d'investissement 2019 reporté : 68 329,44 €

Les prélèvements provenant de la section de fonctionnement sont constitués :

- Des dotations aux amortissements pour un montant de 2 878,50 €,
- Du virement de 151 494,56 € (compte 1068),
- Du virement de la section de fonctionnement : 247 328,50 €.